



Invitation à soumettre un formulaire d'analyse de financement et stratégique pour la mesure « Fresh Air For Free »

Madame, Monsieur,

Le Fonds de prévention du tabagisme (TPF) vous invite à soumettre une esquisse de projet sous la forme d'un formulaire d'analyse de financement et stratégique pour la mesure « Fresh Air For Free » (FAFF) dans le cadre du Programme pour l'enfance et la jeunesse (PEJ). Nous présentons ci-après le PEJ et la mesure de manière plus détaillée et expliquons la procédure à suivre pour l'établissement d'une décision permettant la conception et le développement de mesures pilotes qui constitueront la mesure « Fresh Air For Free ».

Programme pour l'enfance et la jeunesse

Le Programme pour l'enfance et la jeunesse (PEJ) est une mesure stratégique du FPT, qui rassemble sous un même toit toutes les offres et les activités destinées à ce groupe cible qui sont (co)financées par le Fonds. Le FPT finance des mesures qui préviennent l'entrée dans la consommation de tabac, encouragent les fumeurs et fumeuses à arrêter de fumer et protègent la population contre le tabagisme passif ([plus d'informations](#)).

Le PEJ contribue à défendre le droit constitutionnel des enfants et des jeunes à une protection spéciale de leur intégrité et à la promotion de leur développement. Le programme est axé sur les enfants et les jeunes ainsi que sur les adultes qui leur sont proches. Ils sont impliqués dès le début dans le développement des offres et des activités. De cette manière, les personnes directement concernées jouent un rôle actif dans le façonnement du monde dans lequel elles vivent.

Le PEJ poursuit la vision suivante:

Les enfants et les jeunes en Suisse mènent une vie libre de tabac et de nicotine.

Pour réaliser cette vision, le programme se fixe l'objectif suivant :

En 2025, la proportion de fumeurs chez les jeunes de moins de 25 ans est réduite de moitié par rapport à 2015 et ceci dans chaque classe d'âge.

Description de la mesure « Fresh Air For Free »

Dans le cadre d'une « expédition », des enfants, des jeunes, des experts et des « penseurs latéraux » ont développé des idées pour la prévention du tabagisme du futur au sein de ce groupe cible. Les idées ont ensuite été condensées en diverses mesures, dont l'une est « Fresh Air for Free ».

L'objectif global de Fresh Air for Free est d'augmenter le nombre de lieux libres de tabac et de nicotine pour les enfants, les jeunes et les familles (y compris les femmes enceintes). Les enfants et les jeunes doivent être protégés du tabagisme passif dans les lieux où ils passent leur vie quotidienne ou leur temps libre et où ils n'ont généralement pas la possibilité de l'éviter. FAFF soutient une dénormalisation du tabagisme et de la consommation de nicotine. Dans de nombreux cantons et communes, des efforts sont déjà déployés ou des espaces libres de fumée ont été mis en place, ce qui confirme et renforce le besoin et l'acceptation sociale des espaces publics libres de tabac et de nicotine.

L'accent est mis sur les lieux qui peuvent être divisés en deux catégories :

1. Les lieux où sont présents principalement des enfants et des jeunes ou des familles, par exemple les places de jeux, les parcs publics, les piscines, les terrains scolaires ou les manifestations telles que les festivals
2. Les endroits où il n'est pas possible d'éviter le tabagisme passif, par exemple dans les véhicules, sur les terrasses, aux arrêts de bus et dans les stades

L'invitation à déposer des demandes pour la mesure FAFF est divisé en plusieurs vagues. La première vague se concentre sur les lieux qui sont dans la sphère d'influence des communes. Nous pensons, par exemple, aux cours de récréation et aux terrains d'école, aux arrêts des transports publics, aux événements (par exemple les festivals de la ville) ainsi qu'aux espaces publics où les gens passent leur temps libre (par exemple les rives des lacs et des rivières). Il serait aussi possible, par exemple, soit de définir des lieux non-fumeurs toute la journée, soit de fixer des heures spécifiques libres de fumée, par exemple à l'heure du repas de midi. Les terrains de sport sont actuellement exclus et seront traités dans une autre vague, en coopération avec cool and clean.

La mesure consiste à promouvoir de nouveaux efforts ainsi qu'à soutenir les engagements existants. Pour ce faire, le travail collaboratif avec le groupe cible des enfants et des jeunes, d'une part, et avec les acteurs concernés, en particulier dans les domaines de la politique communale ou des transports publics, d'autre part, est attendu.

La conception concrète des mesures, c'est-à-dire les activités tangibles qui conduisent à une augmentation des lieux et des espaces libres de fumée, sont à formuler par les candidats. Ils ont une liberté créative et sont également invités à développer des idées originales, courageuses, provocantes et nouvelles. Les activités qui contribuent à l'autonomisation des acteurs et à la discussion dans le public sont souhaitées. Les mesures doivent être élaborées de manière participative et doivent impliquer le groupe cible des enfants et des jeunes en particulier.

Les propositions devraient être mises en œuvre dès que possible. Dans un premier temps, il s'agit de mesures pilotes qui peuvent également inclure des initiatives locales d'envergure modeste. Les projets pilotes ne doivent pas nécessairement se limiter à des interventions, mais peuvent - si nécessaire - inclure d'autres activités telles que des actions de sensibilisation (advocacy), de mise en réseau et de communication ou la rédaction de bonnes pratiques. Les projets de recherche ne sont pas envisagés.

Par définition, les mesures pilotes ont une date de fin et une évaluation (externe) de leur impact, de leur durabilité et de leur potentiel est ensuite prévue. Les idées mises en œuvre feront partie du PEJ et doivent être utilisables/réalisables par d'autres acteurs (réplicabilité locale et nationale). Sur la base des mesures pilotes et de leur évaluation, la mesure FAFF sera ensuite mise en place et financée conjointement par le FPT, les cantons et les communes afin d'assurer son développement et sa durabilité.

Prochaines étapes

Votre organisation est-elle intéressée à contribuer à la mise en œuvre de « Fresh Air For Free » et à faire en sorte que le processus prenne forme grâce à vos idées ? Nous vous invitons donc à remplir et à nous envoyer le formulaire « Analyse de financement et stratégique » ([lien vers le formulaire](#)). Veuillez décrire votre idée de projet pilote dans le formulaire, en tenant compte des conditions générales mentionnées ci-dessus.

L'analyse de financement et stratégique permet au FPT d'identifier rapidement les idées convaincantes et d'éviter un effort excessif pour le développement de demandes de financement qui ont peu de chances d'être financées. Le FPT examinera les propositions et sélectionnera les plus convaincantes qui répondent aux exigences ci-dessus. Les organisations sélectionnées seront ensuite invi-

tées à déposer une demande de financement. Par la suite, la procédure classique de demande de financement du FPT prendra effet, l'objectif étant une subvention à partir de la fin du deuxième semestre 2021.

Nous attendons le formulaire ci-dessus par courriel à kjp@tpf.admin.ch d'ici au **15 mars 2021**. Vous recevrez une réponse de la part du Fonds avant la fin mars 2021 et, en cas d'évaluation positive, vous serez invité-e-s à déposer une demande avant le 31 mai 2021.

Si vous avez des questions, veuillez nous contacter à l'adresse suivante: kjp@tpf.admin.ch.

Meilleures salutations

Markus Studer et Cédric Gumy
Direction du programme
Programme pour l'enfance et la jeunesse